

07-03-2013

## SEANCE DU VENDREDI 1ER FEVRIER 2013

Présents : M. ELSEN, Président,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,  
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,  
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE  
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. SIMONIS, Chef de corps.  
Mme F. DOPPAGNE, Secrétaire  
[[Décisions n°0001 à 0018]]

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 08.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Messieurs YLIEFF, DEGEY, LEONARD et VOISIN.

#### **0001 Conseil de Police - Prestation de serment et installation des nouveaux conseillers de police**

A l'unanimité des membres présents ;

CONSTATE

que les dispositions prévues dans la Loi du 07 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux – Art 14 et 15 ont été respectées et que les Membres du Conseil de Police peuvent dès lors être installés dans leurs fonctions.

DECIDE

que les précités sont déclarés installés dans leur fonction de membre du Conseil de Police pour un mandat de six ans prenant cours ce 01 février 2013.

DECIDE

que MM. DEGEY Maxime, LEONARD Alain et VOISIN Guillaume, absents et excusés sont invités à prêter serment lors de la prochaine séance du Conseil de Police.

#### **0002 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du mardi 11 décembre 2012 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du mardi 11 décembre 2012.

**0003 Conseil de Police - Vote sur le budget, les modifications budgétaires et les comptes annuels - Puissance votale par groupe de représentants d'une même commune**

A l'unanimité des membres présents ;

PREND POUR INFORMATION

la puissance votale par groupe de représentants d'une même commune pour le vote en matière de budget et de compte.

**0004 Jetons de présence - Fixation du montant**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De fixer le montant du jeton de présence à 60 euros fixe.

**0005 Jetons de présence - Calcul par le Secrétariat Social GPI**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er :

La Zone de Police fait appel au SSGPI pour le calcul des jetons de présence.

Article 2 :

Cette décision entre en vigueur le 01 février 2013.

Article 3 :

Copie de la présente sera transmise :

- au Comptable spécial,
- au SSGPI (à l'attention du satellite compétent).

**0006 Finances - Caisse de la Zone - Situation au 31 décembre 2012**

A l'unanimité des membres présents ;

PREND POUR NOTIFICATION

Le procès-verbal de situation arrêtée au 31 décembre 2012.

**0007 Comptable Spécial - Compte de fin de gestion du Comptable sortant**

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Le compte de fin de gestion et ses annexes tels que présentés par le comptable spécial sortant.

**0008 Comptable Spécial - Cautionnement - Fixation du montant**

A l'unanimité des membres présents ;

FIXE

le montant du cautionnement du comptable spécial à 15.000,00 euros, cautionnement pouvant s'effectuer sous forme de garantie bancaire.

**0009 Finances - Demande d'avance de trésorerie ou facilité de caisse - Délégation**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De déléguer ses pouvoirs au Collège de Police, pour une durée indéterminée, de demander le calcul (ou le recalcul) et la mise à disposition d'une avance de trésorerie ou d'une facilité de caisse chaque fois que le besoin de trésorerie le nécessite.

**0010 Finances - Marchés publics de fournitures et de services - Fonctionnement de la Zone de Police - Délégation du Conseil au Collège - Modalités**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De déléguer ses pouvoirs au Collège de Police pour le choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et d'en fixer les conditions, pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Zone de Police dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

LIMITE

La délégation donnée au Collège de Police à 25.000 euros, hors taxe sur la valeur ajoutée, par marché pour les petites dépenses d'investissement relatives à la gestion journalière de la Police locale de la Zone Vesdre.

**0011 Personnel - Mobilité - Phase 2013/01 - Ouverture d'emplois**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

• de déclarer vacants pour la mobilité:

- 2 emplois de Commissaire chef de service opérationnel et/ou pilote fonctionnel ;

- 1 emploi d'Inspecteur Principal chef d'équipe de quartier ou d'équipe dans un service central ;

- 6 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :

- o 1 emploi spécialisé d'Inspecteur Maître-chien ;
- o 5 emplois d'Inspecteur de proximité.

• de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A) auquel ressortit l'emploi vacant et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

• de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

**0012 Informatique - Mise à jour du système d'archivage et de gestion documentaire - Détermination du mode de passation du marché**

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 10.200,00 € annuellement - ayant pour objet la mise à jour du système de gestion documentaire et d'archivage en ce compris la maintenance, via une solution globale de renting sur 60 mois ;

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité avec adjudicataire unique.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:  
Budget ordinaire 2013 - Allocation n° 330/123-48 " Autres frais administratifs ".

Les montants annuels de ce marché seront inscrits au budget ordinaire des années pour lesquelles la Zone de Police s'engage.

APPROUVE

le cahier spécial des charges.

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 37.**

**LA SEANCE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 05.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

Le Président,

Florence DOPPAGNE

Marc ELSEN